

**ASSISTANT FAMILIAL, ENFANCE / FAMILLE – LE DÉPARTEMENT RECRUTE  
: DEVENEZ ASSISTANT(E) FAMILIAL(E)**

Vous êtes en capacité d'accueillir un ou plusieurs enfants en permanence à votre domicile, pour les accompagner au quotidien ? Vous pouvez devenir assistant(e) familial(e).



Créé le: 1/09/2020

- Mis à jour le : 2/09/2020

## Un métier en CDI

Pour accueillir les enfants temporairement séparés de leur famille, le Département emploie près de 500 assistants familiaux. Leur métier : accueillir à leur domicile des mineurs et/ou des jeunes majeurs de moins de 21 ans, au titre de la protection de l'enfance.

L'assistant(e) familia(le) veille à la santé, la sécurité, l'éducation et l'épanouissement des jeunes qui leur est confiés. Pour assurer cette mission, le candidat doit savoir faire preuve d'écoute, de disponibilité, d'adaptation, de tolérance, d'ouverture d'esprit et posséder des qualités humaines ainsi que des dispositions matérielles adéquates.

Les personnes recrutées par le Département signent un **CDI de droit public**, ils perçoivent un salaire mensuel et des indemnités destinées aux enfants.

---

**À CONSULTER**



## DÉPLIANTS

### Devenir assistant familial(e)

Retrouvez toutes les informations utiles pour connaître le métier d'assistant familial et candidater.



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 344.22

KO

## CONTACT



—SOLIDARITÉS

**Service employeur de  
l'accueil familial**

@ Email

📞 01 64 14 77 42